

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 03 septembre 2018**

La séance débute à 18h

**Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. BARBAZANGES Pierre, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia, Mme GIRARDEY Stéphanie**

**Sont absents et excusés : Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MORATTEL Mathis**

**Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Avenant tranche conditionnelle travaux piste DH,
- Suppression subventions pour rénovation logements saisonniers,
- Projet vente de terrain communal au 7<sup>ème</sup> RMA - Autorisation.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2018**

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Décision modificative n°9 budget communal - Virement de crédits**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre une décision modificative permettant la régularisation entre les crédits votés et les crédits consommés.

Cette décision modificative concerne notamment :

- Des travaux sur les pistes qui ont été réalisés sur des terrains privés. Les crédits avaient été prévus en investissement. Dans la mesure où les terrains ne sont pas propriété communale, ils doivent être payés en fonctionnement. Pour régulariser cette opération, il est nécessaire de transférer des crédits de l'investissement en fonctionnement par les comptes 023-021 diminués de 30 000 € (montant de facture 29 604,00 €),

- Une régularisation entre le 6226 et le 6218 pour la rémunération d'intervenants extérieurs,
- Une régularisation au 204 permettant de payer un arriéré sur la participation THD 2017 à la Communauté de Communes,
- Un virement de crédits de 2 500 € du 6811 au 6558 anticipant ainsi sur les risques de dépassement du 65 eu égard aux subventions exceptionnelles versées (SIAG) et à verser (OT).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains		30 000,00 €
D 6226 : Honoraires		5 000,00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>35 000,00 €</b>
D 6218 : Autre personnel extérieur	5 000,00 €	
<b>Total D 012 : Charges de personnel</b>	<b>5 000,00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement	30 000,00 €	
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investis.</b>	<b>30 000,00 €</b>	
D 6811 : Dot. amort.immos incorp & corp	2 500,00 €	
<b>Total D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>2 500,00 €</b>	
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installation		6 300,00 €
<b>Total D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>6 300,00 €</b>
D 2135 : Instal. gén. agenc. amén. cons	20 000,00 €	
D 2152 : Installations de voirie	10 000,00 €	
D 2152 : Installations de voirie	6 300,00 €	
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>36 300,00 €</b>	
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		2 500,00 €
<b>Total D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>2 500,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €	
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>30 000,00 €</b>	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 3 : Réductions sur factures d'eau – Rôle 2016/2017**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle le rôle d'eau émis pour 2016/2017.

Il a été constaté des problèmes de relève d'index sur certaines factures. Il propose au conseil municipal de procéder à des réductions de titres avec réémission de factures pour les usagers concernés.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 4 : Subvention de fonctionnement Office de Tourisme – Versement 3<sup>ème</sup> tiers**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande faite par l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre concernant le versement du 3<sup>ème</sup> tiers de la subvention globale de fonctionnement pour 2018, cette somme d'un montant de 15 000 euros permettra à l'Office de Tourisme de faire face aux salaires et dépenses habituelles.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 5 : Subvention exceptionnelle Office de Tourisme**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande faite par l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre concernant le versement d'une subvention exceptionnelle pour 2018, cette somme d'un montant de 1 860 euros permettra à l'Office de Tourisme d'assurer la nomination d'un cabinet d'avocat dans le cadre d'une procédure contentieuse engagée à l'encontre de l'Office de Tourisme.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 6 : Office de Tourisme - Point budget communication**

Monsieur Alain COLLAUD, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire régulièrement un point sur le budget communication de l'Office de Tourisme. Les finances actuelles ne permettant pas malheureusement de développer la communication à hauteur de ce qui devrait être fait.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 7 : Convention de partenariat Ciné Montagne – Autorisation de signature**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les moyens financiers de l'office du tourisme de l'Alpe du Grand Serre ne permettent pas la prise en charge financière de la présence de la station, à l'occasion des prochaines rencontres du cinéma de montagne qui se dérouleront à Grenoble, au Palais des Sports du 06 au 10 novembre 2018.

Considérant l'importante fréquentation lors de cette manifestation qui met en avant les activités offertes par le milieu de moyenne montagne et l'opportunité de mettre en avant l'image de la Commune et de la Station, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge le montant des frais du stand sur le budget de la commune et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Ville de Grenoble au nom de la commune de La Morte.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



**Point 8 : Subvention aux particuliers pour rénovation logements saisonniers**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, fait part aux membres du conseil municipal du dossier déposé par Monsieur et Madame LELONG pour l'octroi d'une subvention au titre de l'opération d'aide aux particuliers à la rénovation proposé par la commune d'un montant de 1 000 €.

Il propose d'imputer ce montant à l'article 6574 du budget communal 2018 et propose de voter en fin de conseil la fin de ce dispositif.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 09 : Défense des intérêts communaux recours PLU**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que la commune fait l'objet de deux recours en annulation du Plan Local d'Urbanisme adopté par délibération du 13/12/2017.

Il est nécessaire d'assurer la représentation et la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Pour ce faire, il est proposé que le Maire représente la commune et que la commune soit assistée par le Cabinet d'Avocats FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Grenoble.

Vu le recours en annulation à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme adopté le 13.12.2017 ;

Le Maire représentera la commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

La commune confie la défense de ses intérêts et sera donc assistée par le Cabinet FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Grenoble.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 10 : Tarification cantine et services périscolaires 2018/2019**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la délibération n°58 du conseil municipal du 06 septembre 2017, fixant la tarification pour la cantine scolaire.

Il propose une modification de tarifs pour l'année 2018/2019 et un passage à 6 € par enfant et par jour, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la délibération n°96 du conseil municipal du 13 décembre 2017, fixant la tarification pour les services périscolaires.

Il propose une modification de tarifs pour l'année 2018/2019 et un passage à :

- 1,00 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux inférieurs à 350,
- 1,50 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux entre 351 et 450,
- 2,00 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux supérieurs à 450.

Il précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### **Point 11 : Conventions cantine et services périscolaires 2018-2019 – Autorisation de signature**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de renouveler les conventions liant la commune à PTVL pour la cantine et à la SCEV pour les services périscolaires en ce début d'année scolaire.

L'effectif scolaire important cette année engendre des problèmes logistiques pour la gestion des repas de la cantine.

Il précise que le 7<sup>ème</sup> RMAT a été sollicité afin d'assurer la gestion des repas dans le bâtiment qui se trouve derrière de l'école, une réponse est attendue prochainement.

Il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la SCEV pour le périscolaire et PTVL, et le cas échéant le 7<sup>ème</sup> RMAT pour la cantine.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### **Point 12 : ONF – Programme de coupes 2019**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique que cette délibération n'est pas nécessaire compte-tenu du point suivant qui concerne le martelage pour affouage 2018/2019.

#### **Point 13 : ONF – Martelage pour affouage 2018/2019**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur DUPONT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 et 2019 dans les forêts soumises au Régime forestier et indique les parcelles concernées par l'affouage :

Parcelles 28/29/30/31 : délivrance pour affouage

Parcelles 30/31/32/33 : coupes prévues à l'aménagement

Parcelles 8 : bois pour la fête de la forêt de montagne

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur Raymond MASLO, Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*Les inscriptions pour l'affouage seront prises en mairie jusqu'au 28/09/2018 inclus aux jours et heures d'ouverture. Le tirage au sort aura lieu le samedi 29 septembre à 10h en mairie.*

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 14 : SACO – Validation modifications de statuts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déménagement des services du SACO au nouveau siège de la Communauté de communes, effectif depuis le 19 avril 2018.

Il y a donc lieu de mettre à jour les statuts du syndicat pour intégrer la nouvelle adresse du siège du SACO qui est désormais la suivante :

*SACO  
1 bis rue Humbert  
BP 50  
38220 BOURG D'OISANS*

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 15 : Appel d'offre marché déneigement**

Monsieur Raymond MASLO, Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de relancer un appel d'offre pour le marché déneigement.

Il propose le lancement de ce marché d'une durée de trois ans. *La date de fin de dépôt des offres est fixée au lundi 12 novembre à 12h et l'ouverture des offres à 14h.*

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 16 : CDG 38 – Contrat groupe assurance des risques statutaires – Hausse tarifaire 2019**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°96 en date du 04/11/2015, adoptant l'adhésion au contrat groupe du CDG 38 assurance du personnel. Il précise qu'il convient de valider l'augmentation des frais de gestion du CDG38 (0,12 % de la masse salariale assurée).

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 17 : Renouvellement disponibilité agent – Autorisation de signature**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de valider la demande de disponibilité pour raisons personnelles d'un agent de la collectivité pour une année.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



**Point 18 : Poste assistant école**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique que compte-tenu de la stagiairisation de cet agent, il n'est pas nécessaire de signer un contrat, un arrêté de nomination pour une durée d'un an suffira.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 19 : Contrat agent d'entretien – Autorisation de signature**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité d'embaucher en contrat à durée déterminée pour vacance temporaire d'emploi permanent sur une base de 28h.

Il propose la signature d'un contrat de travail pour une durée d'un an.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 20 : Vente matériel de tonte**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée que la collectivité n'a plus l'utilité d'un engin de tonte. Après discussion, il apparaît que ce matériel ne correspond plus aux normes, il est décidé de ne pas le proposer à la vente et par conséquent de le mettre au rebut.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 21 : Avenant tranche conditionnelle travaux piste DH**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée qu'un avenant sur la tranche conditionnelle travaux piste DH sera probablement nécessaire. Il demande l'autorisation de signer, le cas échéant cet avenant afin de pouvoir effectuer les règlements des travaux entrepris.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 22 : Suppression subventions aux particuliers pour rénovation logements saisonniers**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique que compte-tenu des dépenses importantes émises sur l'année 2018, il convient de supprimer l'attribution de subventions pour rénovation aux particuliers pour rénovation des logements saisonniers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 23 : Projet vente de terrain communal au 7<sup>ème</sup> RMAT – Autorisation**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle que le 7<sup>ème</sup> RMAT souhaite se porter acquéreur de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment actuel d'une superficie de 5 139 m<sup>2</sup>.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches de négociation pour cette transaction.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.